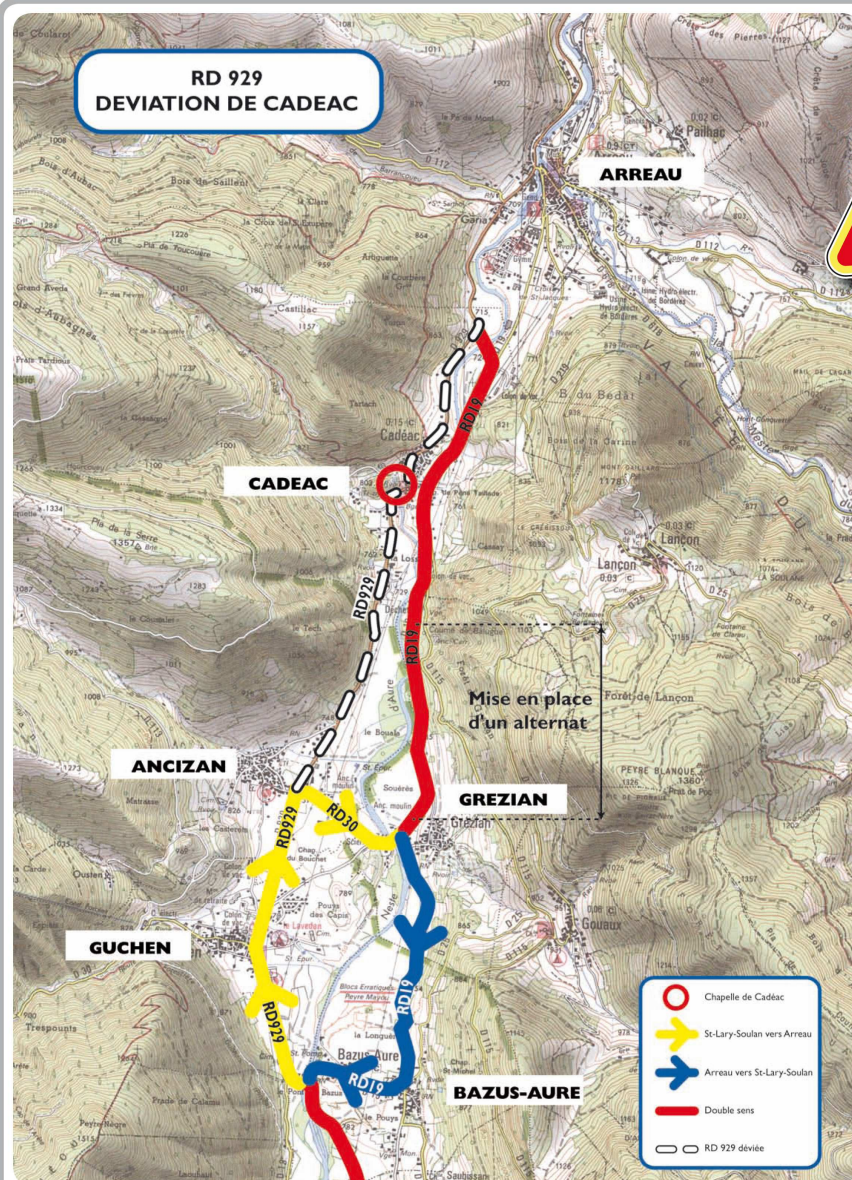




■ 28/09/2009 - Déviation sur la RD 929 à Cadéac liée à un convoi exceptionnel





**Avis de DEVIATION
DE LA RD 929 à CADEAC**
Mardi 6 octobre 2009
de 14 h à 18 h

Mise en place d'une déviation sur la RD 929 liée au passage d'un convoi exceptionnel

En raison d'une constante augmentation des besoins en énergie électrique sur les communes de la vallée d'Aure et sur la station de ski de Piau-Engaly, la société ERDF doit procéder à un renforcement du réseau de distribution par le remplacement du poste transformateur implanté à Fabian.

La livraison de ce transformateur confiée à l'entreprise Transports-Courcelle-Industrie sera acheminée par la RD 929, unique itinéraire possible.

L'importance du convoi ne permettant pas son passage sous le porche de la chapelle de Penne-Tailhade, l'entreprise procédera à la manœuvre suivante :

-  **installation d'une grue de 200 tonnes en amont de la chapelle pour lever le transformateur et le passer au dessus du porche ;**
-  **reprise du transformateur en aval de la chapelle par le camion qui aura emprunté la déviation.**



Pour des raisons de sécurité la circulation sera interdite le mardi 6 octobre 2009 de 14h à 18 h, sur la route départementale n° 929 entre le PR 54+000 et le PR 54+200, sur le territoire de la commune de Cadéac. Le tracé de la déviation et les dispositifs de circulation sont décrits ci-après.



Conseil Général des Hautes-Pyrénées
Direction des Routes et Transports

05 62 56 72 04

@ SITE

www.cg65.fr

Cette déviation sera interdite pour les poids lourds d'un poids total autorisé supérieur à 19 tonnes.